

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
Société Anonyme au capital de 3.309.983,55 euros
Siège Social : 12, avenue de la Dame - 30132 CAISSARGUES
305 635 039 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, d'une part pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2022, et d'autre part pour vous inviter à statuer sur les autres résolutions.

La convocation des actionnaires a été réalisée selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits.

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2022

I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1. Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a évolué au cours des trois derniers exercices comme suit :

- 240.444.025 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2020,
- 276.523.541 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2021,
- 249.781.235 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2022,

soit une diminution de 9,67 % sur l'exercice par rapport au 30 juin 2021.

La société a réalisé des ventes de marchandises pour un montant de 116.664.304 € contre 125.496.338 € pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Cette diminution de 7,04 % entre N et N-1 s'explique par une baisse des ventes d'EPI de 74% (-33.083 K€), au transfert de l'activité de l'activité Stomatologie-Urologie-Cicatrisation sur une autre entité du groupe (-2.307 K€), les ventes de marchandises hors EPI ayant augmenté de 6,9%.

Les activités de Prestation de Santé à Domicile et la location de matériel médical aux particuliers et aux collectivités ont, pour leur part, diminué de 11,86% portant le chiffre d'affaires réalisé à 133.116.932 € à la clôture de l'exercice 30 juin 2022 contre 151.027.202 € pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Les charges de personnel ont également connu une diminution sur la période du fait du transfert de l'activité de l'activité Stomatologie-Urologie-Cicatrisation sur une autre entité du groupe et de la diminution des besoins de personnels en lien avec la suractivité passée durant la période COVID.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 4.056.119 € contre 5.884.304€ au 30 juin 2021. La variation du résultat s'explique par les effets décrits plus tôt à savoir : une diminution du volume de marge qui avait été généré par les EPI au plus fort de la crise COVID, compensée en partie par la baisse des coûts de personnel ainsi que la baisse des AACE (diminution des coûts de sous-traitance et des frais de colloques et séminaires notamment).

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 1.037.036 € entre l'exercice clos au 30 juin 2022 contre 3.912.664 € pour clos au 30 juin 2021. La variation s'explique par la croissance des dividendes reçus et des intérêts d'emprunts ainsi que par une différence d'écart de change défavorable.

Il est à noter un résultat exceptionnel de -9.442.833 € principalement constitué d'amortissements dérogatoires relatifs aux frais d'acquisitions sur titres ainsi qu'aux charges exceptionnelles sur exercices antérieurs. Il est à noter qu'il a été procédé à une correction d'erreurs relative à la comptabilisation du coût d'entrée historique des stocks et des immobilisations de la Société.

Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de la clôture du 30 juin 2022.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 439.344 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 120.819 €.

En tant que société tête d'intégration fiscale, la société bénéficie d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 4.191.900 € pour cet exercice, contre un produit d'impôt de 1.334.181 € pour le précédent.

L'entité réalise un déficit de 345.103 € pour l'exercice clos au 30 juin 2022, contre un bénéfice de 8.918.314€ pour l'exercice précédent.

Conformément aux recommandations de la holding animatrice du Groupe, B FINANCE et PARTICIPATIONS, et dans le cadre de la stratégie du Groupe qu'elle contribue à définir, la Société a procédé à plusieurs acquisitions et a développé les activités (notamment sur le numérique) selon les axes stratégiques préconisés.

2. Comptes consolidés Bastide, le Confort Médical - Situation des filiales

2.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 382 706 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2020,
- 444 073 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2021,
- 468 300 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2022.

Le coefficient de marge brute est passé de 63,11% pour l'exercice clos le 30 juin 2021 à 65,51% pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 38.888 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2022 contre 36.982 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

Le coût de l'endettement financier brut passe de -8.905 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021 à -10.204 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de -5.928 k€, il ressort un bénéfice net de 14.326 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2022 contre 14.347 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2021.

2.2. Situation des filiales au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022

Société / Métier	Chiffre d'affaires (en k€)	Résultat d'exploitation (en k€)	Résultat net (en k€)
Assistance respiratoire			
AIR + Santé SAS	2 421	1 034	754
Apnée Médical SAS	2 162	503	381
Assistance Technique Santé SAS	3 139	1 439	1 111
B2	60	56	41
B2R SAS	3 092	1162	859
BR Nimes	0	-1	-1
BR Rhône	0	0	0
BR Alsace	0	0	0
BR PACA	0	0	0
BR LR	0	0	0
BR CAEN	1 749	292	240
BR AVEYRON	912	140	102
BR BAYONNE	1 936	372	273
BR SAVOIES	3 070	987	727
BR Pyrénées	0	0	0
Intégral Santé	0	-89	-89
Lorair	1 587	325	243
Dom'Air SARL	5 676	241	117
Dom'Air Sante Val de Loire	158	-398	-403
FB Consult SAS	1 858	356	197
Humanair Médical SAS	2 959	-215	-304
Médical Plus SAS	2 354	648	462
Service Oxygène 31 SAS	1 680	542	388
Service Oxygène SAS	3 320	837	656
Service Oxygène Ouest SAS	0	-5	-6
Loiret Service Oxygène SAS	151	316	-321
Maintien à Domicile SAS	720	118	54

Alveol'Air	1 740	729	542
Dom'air val de loire	158	-399	-403
Expresspoly	1 049	53	24
Aramis	49	-229	-231
Ouest Médical Air	449	46	32
Home Respi	955	316	237
Nutrition, perfusion, diabétologie, stomathérapie, urologie, Cicatrisation			
Cicadum	2 971	72	44
Cicaplus	3 057	154	-107
AB2M SAS	3 692	427	315
AIXPER'F	6 676	991	726
Anissa Pâtisserie SARL	574	3	-3
BCG	281	-22	-23
BCS	7 043	220	156
Corsica Santé SAS	1 630	439	312
Corsica Santé 2A	5	-169	-169
Diabsanté	2 734	51	32
Diabsante Alpes	0	-153	-154
Diabsanté Rhones	0	-131	-132
Diabvie SAS	97	-241	-257
Dynavie SAS	1038	201	141
Experf Aquitaine	6 731	788	567
Experf Centre	5 481	133	85
Experf Languedoc Roussillon	5 310	532	374
Experf Nord	5 074	-602	-607
Experf Nord-Est	Néant		
Experf Paca	1 630	64	59
Experf Rhône Alpes	9 646	928	829
Experf Vaucluse Drome	1 994	56	49
ATOUTSOIN	1 881	91	65
IPAD Médical SAS	1 464	95	76
Medsoft SAS	5 373	37	-348
Hospitalisation à Domicile 13 SAS	1009	137	134
Omnidom SAS	751	-78	-93
Santelynes SAS	1 209	237	173
TCM Pharma SAS	2 658	1082	818
Ulimed SAS	12 527	185	-47
Livramedom	10 331	-777	-839
BPDM	1 571	353	253
Maxicare	4 352	2 232	1 621
Vente sur internet			
Sphère Santé SAS	15 218	1 573	967
Distrimed	13 243	1 230	918
Prestation de santé générale			

Confortis SAS	9 546	3 528	2 716
Entedom SAS	2 214	256	208
Up to Date	1 988	-96	-104
Filiales à l'étranger			
AFPM SA	-	- 73	- 38
Bastide Médical Suisse	-	- 5	- 5
Business On the Go	0	168	164
Bastide Homecare Development	-	- 4	- 465
Bastide Medical Ibersalud	504	- 31	- 59
Baywater Healthcare	37 045	2 325	2 761
Bimeda	2 770	181	206
Devco	-	- 9	59
Dorge Medic	3 628	248	- 249
Dyna Medical	6 334	369	215
Intus	2 796	479	199
Praximed	-	-	-
Promefa	2 114	0	3
Sodimed	5 947	- 38	- 81
Airmedical Products	1 505	163	155
Neumotec	506	37	1
Keylab	8 210	2 735	1 950
Medpro Respiratory Care (février-juin)	3 679	414	408
Fonctions supports			
Bastide Franchise SAS	3 823	997	918
Bastide Groupe SAS	10 829	622	325
New Médical Concept SAS	23 888	863	806
Selenis	359	17	10
Care innov	129	-145	-145
SB formation	36	-91	-95

3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le Groupe a rééquilibré la géographie de ses métiers à la faveur de l'arrêt d'un contexte « COVID » qui avait ralenti les activités de prestation de santé et fait exceptionnellement croître l'activité de négoce. Le Groupe a cependant dû faire face à un contexte général d'inflation au travers duquel il a dû repenser certaines de ses pratiques afin de dégager des leviers opérationnels nécessaires à la protection de ses marges. Ces difficultés conjoncturelles se sont aussi couplées à une baisse des remboursements sur les traitements de l'apnée du sommeil ainsi que sur les pompes à insuline représentant un impact global d'environ 4 millions d'euros.

4. Engagements de retraites

Cette information ne présente pas un caractère significatif pour la société Bastide le Confort Médical.

L'estimation de ces engagements au 30 juin 2022 ressort à 867.144 € et est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

1. Actionnariat de la société Bastide le Confort Médical

Au 30 juin 2022, le capital social s'élevait à 3.309.983,55 euros, correspondant à 7.350.928 actions ordinaires et 4.591 actions de préférence, de 0,45 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et représentant 11.407.324 droits de vote théoriques et 11.342.065 droits de vote exerçables en Assemblée Générale. Etant précisé que l'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblées Générales résulte des actions privées du droit de vote (autodétention) ainsi que des droits de vote double.

Le concert composé de Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, Monsieur Vincent BASTIDE, la SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE et la société FINANCIERE BGV, détient, directement et indirectement, 3.999.945 actions de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, représentant 7.966.782 droits de vote, soit 54,39% du capital et 69,86% des droits de vote, selon la répartition suivante :

	% capital	% droits de vote
SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE	53,00	68,10
FINANCIERE BGV	1,24	1,60
Vincent BASTIDE	0,11	0,14
Guy BASTIDE	NS	NS
Brigitte BASTIDE	NS	NS
Total concert	54,39	69,86

Par ailleurs, il est à noter que depuis le 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration peut s'appuyer, afin d'examiner ses résolutions, sur les avis émis par le Conseil stratégique de la Holding animatrice du Groupe, B Finance & Participations. Cette dernière est en charge d'examiner les options stratégiques, financières ou commerciales s'offrant au Groupe. Le Conseil stratégique de B Finance & Participations s'appuie notamment sur la consultation d'experts indépendants à l'entreprise et l'expérience propre de ses membres afin d'émettre ses différents avis.

2. Prises de participation réalisées au cours de l'exercice

Le Groupe a poursuivi sa politique de croissance externe au cours de l'exercice.

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de :

- ✓ 51 % des droits sociaux de la société CARE SERVICES (prestataire de programmation informatique) ;
- ✓ 4,8 % des droits sociaux de la société BORDO² MEDICAL (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire), portant sa participation à 100 % ;
- ✓ 100 % des droits sociaux de la société HOME RESPI (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire) ;
- ✓ 70 % des droits sociaux de la société MAXICARE (prestataire de santé spécialisé dans le respiratoire) ;

- ✓ 70 % des droits sociaux de la société DISTRIMED (prestataire de santé spécialisé dans la vente de matériel médical sur internet) ;
- ✓ 100% des droits sociaux de MEDPRO RESPIRATORY CARE basée au Canada (opérateur majeur de l'assistance respiratoire).

3. Nouvelles franchises

La société BASTIDE FRANCHISE a, au cours de l'exercice clos, ouvert des nouvelles franchises.

- ✓ LONS LE SAUNIER (Jura), concept agence, juillet 2021
- ✓ BEAUVAIS (Oise), concept agence, aout 2021
- ✓ AUCH (Gers), concept agence, aout 2021
- ✓ DUCOS (Martinique), concept agence, septembre 2021
- ✓ LIBOURNE (Gironde), changement de concept agence, septembre 2021
- ✓ BLOIS (Loir et Cher), changement de concept agence, novembre 2021
- ✓ MARIGNAGNE (Bouches du Rhône), concept maintien à domicile, janvier 2022
- ✓ ANGERS (Maine et Loire), concept agence, mars 2022
- ✓ LES SABLES D'OLONNES (Vendée), concept agence, mars 2022

4. Autres événements significatifs

La société a procédé le 16 novembre 2021 au refinancement de sa dette bancaire.

Le contrat nouveau de crédits syndiqué prévoit notamment un covenant unique gouverné par le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à :

- 4,2 au 31 décembre 2021 et 30 juin 2022 ;
- 3,50 à compter du 31 décembre 2022.

Le ratio de levier pourra être supérieur à 3,5 en cas de réalisation d'opération de croissance externe autorisée au cours des périodes de test se terminant le 31 décembre 2022 et/ou le 30 juin 2023, sous réserve que le ratio de levier soit toujours strictement inférieur à 4. Ce ratio est testé tous les semestres et est calculé hors effet de la norme IFRS 16. A la date du 30 juin, le covenant en vigueur est respecté.

Ce nouveau contrat de crédits a été conclu avec une échéance de 3 ans, une extension de deux ans pouvant être sollicitée par l'emprunteur et dont l'accord est conditionné à la majorité des prêteurs. Ce contrat comporte aussi une clause accordéon sur sa partie RCF, prévoyant une possible extension de 20 millions d'euros.

Il est à noter que le Groupe a obtenu l'alignement de ces conditions auprès de ses prêteurs obligataires, les droits de ces prêteurs étant pari-passu à ceux mentionnées ci-avant.

Par ailleurs depuis le 15 décembre 2021, une convention d'animation unit la société avec B Finances & Participations, holding animatrice du Groupe. Cette convention vise à délivrer diverses évaluations d'options stratégiques, financières, commerciales ou opérationnelles et assurer la coordination de la politique générale du Groupe Bastide incluant l'ensemble de ses participations.

III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

1. Actionnariat et Direction de la société Bastide le Confort Médical

Aucun évènement significatif relatif à l'actionnariat et à la Direction de la Société n'est intervenu depuis la clôture.

2. Nouvelles acquisitions

Depuis la clôture, la Société a procédé aux acquisitions suivantes :

- . acquisition de la société de la 4S e-MED à hauteur de 100 % le 3 octobre 2022. Cette société exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire dans la région du Grand Est,
- . acquisition de 100% du Groupe PROBACE, lequel exerce son activité dans le domaine de la perfusion,
- . acquisition de 51 % de la société GENIUM SRL basée à Milan (Italie) (spécialisées dans la vente à distance sur catalogue spécialisé).

3. Nouvelles franchises

La société BASTIDE FRANCHISE a réalisé de nouvelles ouvertures de franchise.

- LA ROCHE SUR YON (Vendée), concept agence, septembre 2022
- OSNY (Ile de France), concept agence, aout 2022
- VERDUN (Meuse), concept MAD, aout 2022
- PARIS (Ile de France), concept agence, juillet 2022
- AUXERRE (Yonne), concept local, octobre 2022

4. Autres évènements significatifs

Le Groupe a sollicité auprès de son pool de prêteurs l'extension de son contrat de crédits pour la ligne « uncommitted » de 20 millions d'euros. Au regard des performances délivrées et de l'ensemble des arguments soulevés auprès du pool bancaire, ce dernier a accordé le 21 juillet 2022 cette extension en convertissant la ligne sous le format « committed » et complétant celle-ci d'une capacité additionnelle de 10 millions d'euros, portant ainsi la capacité de tirage additionnelle à 30 millions d'euros.

Le Groupe a, par ailleurs, formulé le 13 octobre 2022 une demande d'extension du terme du crédit de deux ans auprès de l'agent du pool.

5. Evolution prévisible

Le Groupe est confiant dans sa capacité à maintenir une croissance organique solide sur 2022-2023 résultant notamment d'une accélération de la dynamique de croissance dans le « Respiratoire » et d'une base de comparaison moins exigeante dans l'activité Maintien à Domicile.

Sur les préconisations de la société B FINANCE & PARTICIPATIONS, Société Animatrice du Groupe, la Société entend poursuivre son développement stratégique notamment par des acquisitions de sociétés de prestation de santé à domicile (prioritairement à l'étranger mais éventuellement en France afin de compléter son maillage territorial). En outre, le Groupe continuera à soutenir ses efforts sur le développement de ses parts de marché et la croissance organique grâce à la mise en œuvre de multiples projets de développement techniques et humains.

Le Groupe affirme par ailleurs mettre l'accent sur la performance interne autour des sujets ayant une incidence forte sur la génération de trésorerie nette (facturation client, réduction des niveaux de stocks, maîtrise des investissements productifs).

Ainsi, le Groupe Bastide vise de franchir le cap des 520 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice 2022-2023, hors nouvelles opérations de croissance externe.

IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L' EXERCICE ECOULE (article L. 22-10-62 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2021.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 70 euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées au titre du contrat de liquidité par la Société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022 sont explicitées ci-dessous.

Au 1^{er} juillet 2021, la Société détenait 43.683 titres.

Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, la Société a acheté 56.537 actions au cours moyen de 39,8679 euros et a vendu 56.144 actions au cours moyen de 39,8495 euros au titre du contrat de liquidité.

Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, la Société a acheté 6.500 actions et n'a vendu aucune action au titre du contrat de rachat.

Au 30 juin 2022, la société Bastide Le Confort Médical détient 71 835 actions, 8 576 au titre du contrat de liquidité, avec 21 849 et 28 334 actions en autodétention et 13 076 au titre du contrat de rachat, soit au total 0,98% du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

V - TABLEAU DES RÉSULTATS

En application de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau des résultats qui est joint au présent rapport (annexe V) permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice se solde par une perte -345.103 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Origine :

Perte de l'exercice	-345.103 €
---------------------	------------

Affectation :

En totalité au compte « Report à nouveau »	-345.103 €
--	------------

Lequel s'élèverait à la somme de 9.053.859 euros après affectation

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- Aucun dividende au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- Un dividende de 1.984.073,13 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Un dividende de 1.984.073,13 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021.

VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1. Investissements réalisés par la société Bastide le Confort Médical

Les investissements réalisés par la Société sont présentés dans l'annexe sur les comptes sociaux.

2. Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Dans cette perspective, la filiale BASTIDE INNOVATION, a vocation à œuvrer dans ce domaine en développant en interne ou avec l'aide de partenaires de nouveaux services permettant d'améliorer la qualité des prestations délivrées par le Groupe. L'équipe de Direction participe également à l'évolution de la profession, en lien avec la FEDEPSAD, afin que le rôle des prestataires de santé soit mieux reconnu dans le parcours de soins.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas à ce stade d'un montant significatif.

VIII - ENDETTEMENT

La société porte une dette nette bancaire (syndiquée et bilatérale) assortie d'emprunts obligataires pour un montant total de 322 millions d'euros hors engagements de loyers. Ces emprunts sont destinés à financer l'ensemble des activités propres du groupe dans le cadre de sa croissance organique mais aussi la croissance externe et le paiement des compléments de prix.

La documentation juridique du financement bancaire et obligataire (tous deux étant traités pari-passu) établit un cas de défaut en cas de dépassement d'un rapport à 4.2 de la dette financière nette (incluant les dettes d'earn-out et l'endettement lié à l'ancien périmètre défini par IAS 17) rapporté à l'EBITDA consolidé et annualisé de la société.

IX – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2022 :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	13 145					11 756	69 364					42 145
Montant total des factures concernées TTC	23 949 812	5 725 743	1 518	-23 733	-275 913	5 427 614	26 028 453	1 449 808	583 503	890 282	2 061 356	4 984 949
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	14,78%	3,53%	0,00%	-0,01%	-0,17%	3,35%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							10,42%	0,58%	0,23%	0,36%	0,83%	2,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						516						N/A
Montant total des factures exclues TTC						560 930						N/A
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME						Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME					

X - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE ET CESSIION

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les prises de participations sont présentées au chapitre II dans le paragraphe « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos ».

XI – ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2022 est de 13.460 actions ordinaires au titre de la participation et de 4.591 actions de préférence inscrites au nominatif.

La loi de simplification du droit des sociétés du 19 juillet 2019 a supprimé l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3% du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Cette obligation est toutefois maintenue lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire.

XII – INFORMATIONS SOCIALES

Ces informations sont explicitées au chapitre XV dans la déclaration de performance extra financière.

XIII – RISQUES DE L'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

1. Nature et facteurs de risques

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

<i>Catégorie de risques</i>	<i>Facteurs de risques</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Impact</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Risques liés à l'activité</i>	<ul style="list-style-type: none">• Risques réglementaires• Risques liés à l'innovation• Risque de réputation• Risque de déconventionnement et perte d'autorisation	<ul style="list-style-type: none">• Fort• Modéré• Modéré• Faible	<ul style="list-style-type: none">• Modéré• Modéré• Faible• Fort
<ul style="list-style-type: none">• <i>Risques financiers</i>	<ul style="list-style-type: none">• Risque lié à l'inflation• Risque de contrepartie• Risque de liquidité• Risque de taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none">• Fort• Faible• Faible• Faible	<ul style="list-style-type: none">• Modéré• Faible• Faible• Modéré
<ul style="list-style-type: none">• <i>Risques liés aux systèmes d'informations</i>	<ul style="list-style-type: none">• Indisponibilité totale des systèmes d'informations (cyberattaque),• Fuite d'informations confidentielles et stratégiques.	<ul style="list-style-type: none">• Faible• Faible	<ul style="list-style-type: none">• Modéré• Modéré
<ul style="list-style-type: none">• <i>Risques organisationnels</i>	<ul style="list-style-type: none">• Risques liés à la gestion des ressources humaines• Disponibilités/approvisionnement des dispositifs médicaux	<ul style="list-style-type: none">• Faible• Faible	<ul style="list-style-type: none">• Modéré• Modéré

2. Procédures de contrôle mises en place par la Société

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la Société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;
- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société,
- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la Société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en œuvre contribuent ainsi à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport comprend l'ensemble des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation des comptes au 30 juin 2022.

Les entités de petite taille sont autorisées au cas par cas par la Direction Générale à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en œuvre.

2.1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, le comité d'audit, la Direction Générale et la Direction Financière.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

2.1.1. Mise en place de programmes de contrôle

2.1.1.1. Au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, de la Société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale, assistés par les services supports du Groupe.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la Société. Lors de ces examens, le risque

d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers qui en réfère à la Direction Générale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptible de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la Société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

2.1.1.2. Au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la Société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La Société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la Société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la Société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la Société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences et pôles de la société Bastide le Confort Médical n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

2.1.2. Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration
- Le comité d'audit qui s'assure notamment des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en communiquant périodiquement son rapport du suivi de ces missions - l'auditeur interne qui réalise des audits sur les différents sites de la société Bastide Le Confort Médical afin de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne,
- les différents responsables des services administratifs du Groupe, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- le service qualité qui intervient :
 - en encadrant la mise en place de procédures et,
 - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

2.1.3. Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs et des fraudes,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La Société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la Société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffre d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la Société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement).

La Société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe, cependant elles ne sont pas toutes documentées.

2.2. Les procédures externes de contrôle

2.2.1. Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la Société peut être certifiée ISO 9001 pour ces activités de prestations.

2.2.2. Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La Société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles dans le cadre des services autres que la certification des comptes.

2.2.3. Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment à des conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

XIV – MONTANTS DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS INTER ENTREPRISES

La Société et ses filiales n'ont pas eu recours à ce dispositif légal.

XV – INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La Société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

XVI –DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Ce chapitre est développé dans la déclaration de performance extra financière.

.....

Lecture va vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la clôture de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport spécial.

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

I – MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la Société, elle est décrite dans la partie générale de ce rapport notamment au Chapitre 1.

II- ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS EN CAS DE RACHAT D' ACTIONS

NEANT

III – AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'achat avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et aux autres dispositions légales en vigueur, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 15 décembre 2021.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2021.

Ces achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 51.488.633 €.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

IV – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

Il est demandé à l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes de :

1. donner au Conseil d'administration l'autorisation de réduire le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, par annulation de toute quantité d'actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
3. donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, d'en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

4. décider que l'autorisation priverait d'effet, toute délégation antérieure ayant le même objet.

V - AUTORISATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PREFERENCE 1 A DES SALARIES OU A DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE OU DU GROUPE

Il est demandé à l'Assemblée Générale (i) de mettre fin à la délégation en cours - votée à l'occasion de l'assemblée générale du 18 décembre 2019 – et (ii) d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'Actions de Préférence 1 au bénéfice de :

- cadres de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou ;
- mandataires dirigeants sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le montant nominal de chaque Action de Préférence 1 ainsi attribuée gratuitement serait de quarante-cinq centimes d'euros et le nombre d'Actions Ordinaires issues de la conversion ne pourrait dépasser 3 % du capital social.

L'attribution définitive des Actions de Préférence 1 serait assujettie aux objectifs définis par le Conseil d'Administration.

L'attribution des Actions de préférence 1 aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera définie par le Conseil d'Administration qui fixera également la durée pendant laquelle les bénéficiaires devront conserver ces actions sous réserve des exceptions légales applicables.

La conversion des Actions de Préférence 1 en Actions Ordinaires ne pourrait avoir lieu que sous réserve de la constatation de la réalisation des conditions de performance définies par le Conseil d'Administration.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre cette attribution gratuite d'Actions de Préférence 1 et notamment créer une réserve spéciale à l'effet de libérer la valeur nominale des Actions de Préférence, déterminer l'identité des bénéficiaires, ainsi que le nombre d'Actions de Préférence 1 attribuées à chacun d'eux et les modalités d'attribution desdites actions.

VI - RATIFICATION DE L'ABSENCE DE TRANSFERT DES TITRES SUR EURONEXT GROWTH PARIS

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 8 décembre 2020 avait autorisé le transfert de cotation des instruments financiers de la Société du compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral organisé Euronext Growth Paris.

Compte tenu du contexte macroéconomique et des perspectives de développement du Groupe notamment à l'étranger, le Conseil d'administration a considéré en juillet 2021 que ce transfert n'était plus pertinent.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de ratifier la décision du Conseil d'administration du 8 juillet 2021 de renoncer au transfert de cotation des instruments financiers de la Société du

compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris vers le système multilatéral organisé Euronext Growth Paris.

Fait à Caissargues
Le 25 octobre 2022

Le Conseil d'Administration
Monsieur Vincent BASTIDE

ANNEXE V

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/18	Exercice 30/06/2019	Exercice 30/06/2020	Exercice 30/06/2021	Exercice 30/06/2022
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3.303.284,40	3.305.196	3.305.974,95	3.306.788,55	3.309.983
Nombre des actions ordinaires existantes et de préférence	7.340.632	7.344.880	7.346.611	7.348.419	7.355.519
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
- par les actions de préférence	5.200	7.000	19.000	24.200	22.600
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors – taxes	197.750.236	205.771.010	240.444.025	276.523.540	249.781.235
Résultats avant impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	22.433.000	14.567.000	27.243.887	14.567.446	22.433.166
Impôts sur les bénéfices	- 1.678.029	- 1.699.737	- 1.269.487	- 1.880.728	-4.004.574
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	1.258.315	- 6.198.062	4.428.389	8.918.314	-345.103
Résultat distribué	1.908.564	0	1.984.073	1.984.073	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avant dotations aux amort. Et provisions	3,34	-2,21	3,52	4,51	3,40
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	0,17	-0,84	0,60	1.21	-0,05
Dividende attribué à chaque action	0,26	0	0.27	0.27	0
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1.543	1.564	1.681	1.761	1.678
Montant de la masse salariale de l'exercice	42.082.941	41.826.244	43.565.029	46.863.833	46.285.947

Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	13.012.899	13.163.298	13.495.388	15.303.310	13.879.875
---	------------	------------	------------	------------	------------